

DLA & Territoires

MARS 2010
10
NUMÉRO

SOMMAIRE

TERRITOIRES 2-3

Lot-et-Garonne : concertation pour une politique d'éducation à l'environnement

FILIÈRES 4

Gaillac : aidée par le DLA, la Ville signe une convention avec les associations

Entretien exclusif avec Martin Hirsch 5

ACTIONS 6

Vienne : un point pour le mécénat sportif !

CHIFFRES 7

Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité !

ACTUALITÉS 8

Effets déterminants du DLA sur les associations culturelles !

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 105 DLA, 19 C2RA, 6 Cnar a été confiée à l'Avise.

Hugues SIBILLE,
PRÉSIDENT DE L'AVISE

Si elles veulent remplir leur mission d'intérêt général, les structures d'utilité sociale doivent agir en partenaires de leur territoire, pouvoirs publics et entreprises.

La Conférence de la vie associative du 17 décembre dernier, sur laquelle Martin Hirsch, Haut commissaire à la jeunesse et à la vie associative revient en page 5, a accordé une large place à l'examen des relations entre associations et pouvoirs publics. Elle a débouché sur l'adoption d'un cadre de référence pour l'octroi de subventions aux associations via un nouveau modèle de convention pluriannuelle d'objectifs. Dans ce double enjeu des liens juridiques et du financement entre associations et pouvoirs publics, le DLA peut jouer un rôle de premier plan.

Parce qu'ils sont des interlocuteurs neutres, les DLA peuvent être l'interface technique permettant aux collectivités de passer d'une logique de "financier" à une logique de "partenaire" des associations. Les exemples de cette Lettre témoignent de la capacité des DLA à faire coïncider politiques territoriales et projets associatifs et à faciliter la mise en place de partenariats constructifs, équilibrés et confiants avec les collectivités.

De même, parce qu'ils favorisent l'augmentation du nombre de partenaires publics financeurs des associations¹, les DLA peuvent faire évoluer la relation financière entre associations et pouvoirs publics.

Autre type de partenariat, autre enjeu majeur pour le monde associatif : le lien avec les entreprises. Aujourd'hui, les dons et le mécénat ne représentent que 5 % du financement du secteur associatif. Cela doit changer. Une étude récente² indique que les associations misent sur une intensification de leurs relations avec ces dernières. De nouvelles alliances entre entreprises et associations peuvent se constituer si elles respectent les spécificités de chacun. Là encore, le DLA peut être un agent de rapprochement permettant l'échange de compétences, l'ancrage territorial, l'émergence d'innovations. L'accompagnement des associations sportives de la Vienne (p.6) en témoigne.

Reconnu comme un outil précieux entre acteurs institutionnels et associatifs, le DLA offre la possibilité de développer de nouveaux modèles de partenariat tripartite, associations-entreprises-pouvoirs publics, afin de garantir des services d'intérêt général et favoriser le développement de l'innovation socio-économique.

1. La mesure de l'impact des DLA sur 2006/2008 montre que, deux ans après le passage du DLA, 80% des associations accompagnées ont au moins un financeur public supplémentaire.

2. Etude ARPEA Associations / Entreprises, menée par le Rameau en partenariat avec l'Avise et la CPCA avant Novembre 2009.

TRIBUNE



TERRITOIRES

DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

Lot-et-Garonne : concertation pour une politique d'éducation à l'environnement



Grenelle de l'environnement, sommet de Copenhague : le développement durable fait aujourd'hui partie intégrante des politiques nationales et internationales. Mais pour sensibiliser les citoyens, c'est au plus près du terrain qu'il faut agir. C'est pourquoi, le conseil général du Lot-et-Garonne a choisi de co-construire avec les associations locales, et l'appui du DLA, une politique concertée d'éducation à l'environnement.

Structuration départementale

Depuis quelques années, les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) se sont organisés à l'échelle nationale au sein du Réseau Ecole et Nature et à l'échelle régionale à travers les Groupes régionaux d'animation à la nature et à l'environnement (GRAINES). Cette structuration se décline encore trop peu à l'échelle départementale. Pourtant, les conseils généraux prennent conscience de la nécessité de s'appuyer sur les ressources de leur territoire pour agir sur ce terrain de l'éducation à l'environnement. Mais en face d'eux, si les ressources sont riches, elles sont aussi très diverses : de la fédération de pêche à l'association culturelle qui monte des spectacles sur le tri des déchets en milieu scolaire, les acteurs de l'éducation à l'environnement ne se connaissent pas toujours et ne coordonnent pas forcément leurs actions. D'où l'initiative du conseil

« Collectivités locales, DLA et réseaux associatifs peuvent nouer des partenariats en conservant leur identité »

Grégoire DELFORGE,
Cnar Environnement

général du Lot-et-Garonne qui a souhaité s'appuyer sur l'ensemble des ressources associatives du département pour élaborer une politique concertée d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). Pour cela, il a fait appel au DLA.

Importance et variétés des acteurs

"Nous avons sollicité le DLA afin qu'il joue le rôle d'interface neutre avec les associations et qu'il nous apporte son expertise associative", souligne Michel Estéban, conseiller général

C'est prouvé : le DLA influe sur le nombre de partenaires publics !

Selon une étude de mesure d'impacts menée en 2009 par l'Avise, le DLA favorise l'augmentation du nombre de partenaires publics financeurs des associations. Entre le diagnostic et le suivi, 80% des associations accompagnées ont un ou deux financeurs publics supplémentaires.

ÇA MARCHE !

Le DLA pour "renouer" avec son développement !

Renouer est une Association Intermédiaire (AI), située dans l'Yonne. En 2007, elle a fait appel au DLA pour résoudre les difficultés de stagnation de son activité. Sa directrice revient sur le déroulement de cet accompagnement.

Pourquoi avez-vous fait appel au DLA ?

Notre activité stagnait. Or, en tant que AI, nous ne bénéficions que de peu de financements publics. Cela rend le développement de notre chiffre d'affaires particulièrement nécessaire. En interne, nous avions quelques idées de développement mais souhaitions faire valider ces hypothèses par un regard extérieur. Le DLA est tombé à pic !

En quoi a consisté cet accompagnement ?

Un prestataire sélectionné par le DLA et spécialiste de l'insertion a élaboré un plan de développement adapté à nos ressources. Il nous a tout d'abord confortés dans notre gestion en nous montrant, à l'aide de ratios financiers, que notre association était bien gérée par rapport à la moyenne nationale. Dans un deuxième temps, il nous a incité



à travailler davantage sur le volet commercial et marketing de notre activité dans le cadre de l'essor des services à la personne et nous a aidés à mettre en place des outils de communication. Il a aussi envisagé des pistes de développement, parmi lesquelles la diversification de notre activité. Sous son impulsion et avec son aide, nous avons entre autre élaboré des outils de suivi de notre activité, des grilles de salaires et une politique tarifaire.

Quels effets a produit cet accompagnement sur votre structure ?

Deux ans après cet accompagnement, nous avons effectivement diversifié notre action, réalisant désormais l'accompagnement social de salariés de chantier d'insertion et nous avons reçu un agrément de prestataire de formation. Nous avons réorganisé les fonctions administratives en interne. Quant à notre activité, elle a très significativement augmenté. En nous confortant dans notre stratégie et en nous amenant à un travail approfondi sur le commercial / marketing, le DLA a largement contribué à l'augmentation de notre chiffre d'affaires. En 2009, nous avons vendu 87 500 heures de travail, soit une hausse de 6 % par rapport à 2008 !

Contact : DLA 89, Marion Bagnat, contact@fdfr89.org

TERRITOIRES



Assises départementales de l'éducation à l'environnement et au développement durable, 10 juin 2009.

“Une relation partenariale”

“Grâce à ce travail participatif facilité par le DLA, les associations d'éducation à l'environnement se sont regroupées au sein d'une plateforme à laquelle nous participons aussi. Elles travaillent désormais collectivement, peuvent mutualiser leurs actions, ce qu'elles ne faisaient pas avant puisqu'elles ne se connaissaient pas ou se percevaient uniquement comme concurrentes. Nous nous sommes mis d'accord sur nos valeurs communes, ce qui rend possible une véritable relation partenariale.

Concrètement, cela a permis l'élaboration collective d'un projet d'annuaire des acteurs de l'EEDD pour le département et l'ouverture d'une page web commune sur le site du conseil général”.

Michel ESTEBAN,
Conseiller général en charge
du développement durable
du Lot-et-Garonne

en charge du développement durable du Lot-et-Garonne. Première étape : le DLA, aidé par le Cnar Environnement et son expertise sur le secteur, a réalisé un état des lieux des acteurs sur le département.

Cela a permis de constater le grand nombre et la variété des acteurs de l'EEDD. Autres enseignements : les associations, dont le projet rejoint l'éducation à l'environnement, relèvent de secteurs divers et leurs actions se caractérisent par une variété d'approches pédagogiques. Elles sont difficiles à catégoriser (culturel, insertion...) et cela complique leurs demandes de financements et leur reconnaissance.

“Esprit de confiance”

Forts de ces constats, le conseil général a souhaité réunir autour d'une même table la quarantaine d'associations d'EEDD du territoire repérées par le DLA. Objectif : proposer et co-écrire les objectifs stratégiques et opérationnels d'un programme d'actions en EEDD. Des réunions de travail, animées par un intervenant choisi par le DLA pour son approche participative et appuyé par le Cnar Environnement, ont permis d'instaurer une habitude de travail et un espace de confiance entre associations et conseil général. Côté associations, on se satisfait de cette méthode participative garante du respect des

projets associatifs de chacune des structures. *“Cela nous a permis d'être force de propositions et d'exprimer notre vision collective des besoins et priorités en EEDD sur le territoire”*, constate Cyril Aboulker, de la Fédération départementale pour la pêche.

Plateforme d'acteurs

Un document d'orientation EEDD a été co-écrit et présenté lors des premières Assises territoriales EEDD du département. Une occasion pour les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les entreprises de débattre et de s'approprier la démarche. Parmi les projets proposés, la création d'un guide des bonnes pratiques du développement durable de l'entreprise lot-et-garonnaise, la sensibilisation des agriculteurs aux “éco-pratiques”, le développement de la randonnée pédestre comme support d'EEDD pour tous les publics... Sur la base de ce travail, le conseil général va ensuite faire le choix de financer certaines des actions considérées comme prioritaires. *“Au final, cette démarche nous a permis de passer du financement ponctuel d'actions à un plan d'action concerté relevant d'une véritable stratégie”*, précise Michel Estéban. Autre retombée de cette mobilisation : au terme de la dynamique de ce travail, les associations se sont constituées en plateforme. Un moyen pour elle d'établir un lien collectif, structuré et durable avec leurs partenaires, dont le conseil général.

Pour aller plus loin, consulter les travaux du Cnar Environnement :

Étude argumentaire sur le partenariat et les relations contractuelles entre associations d'environnement et les pouvoirs publics.



ÇA MARCHE !

“Le DLA n'est pas un outil figé”

La mission locale de Rambouillet comprend 16 salariés qui accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle. Sa directrice revient sur l'accompagnement DLA dont elle a bénéficié.

Quels étaient vos besoins avant l'accompagnement par le DLA ?

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) introduit une exigence de traçabilité des fonds qui nous sont alloués. Pour faire face à cette évolution, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle nous a proposé de participer à une intervention du DLA des Yvelines sur les outils de comptabilité analytique adaptés à ces nouvelles exigences de reporting. Mais nous avons ressenti le besoin d'aller plus loin et avons sollicité le DLA pour un accompagnement individuel.

Comment s'est déroulé cet accompagnement ?

Parallèlement au travail sur les outils de comptabilité, le diagnostic du DLA a révélé



notre besoin de terminer la rédaction de notre projet de structure (entamé mais abandonné). Nous avons donc bénéficié de deux prestations parallèles ; la première sur la comptabilité analytique, la seconde sur notre projet de structure.

Que vous ont apportés ces deux travaux ?

Un cabinet comptable, sélectionné par le DLA, nous a aidés à mettre en place des outils de reporting CPO et de bilans annuels des actions spécifiques. Il nous a aidés à nous les approprier. Des réunions collectives animées par un autre prestataire ont permis de clore la rédaction de notre projet, sur la base d'une réflexion partagée par l'ensemble de l'équipe. Les administrateurs se sont également impliqués car l'intervention d'un prestataire extérieur leur a fait prendre conscience de l'importance de la démarche.

Quel est selon vous l'intérêt du DLA ?

Le DLA nous a aidés à formuler nos difficultés. Et cela, en nous associant complètement à la réflexion. Il n'est pas un dispositif figé, puisqu'il a su faire évoluer l'accompagnement suite au diagnostic qui a révélé le besoin de travailler sur notre projet de structure.

JEUNESSE ET LIEN SOCIAL

Gaillac : aidée par le DLA, la Ville signe une convention avec les associations



De plus en plus s'impose la nécessité de clarifier les relations entre collectivités territoriales et associations. Pour établir un dialogue constructif avec les associations gestionnaires de services enfance-jeunesse de son territoire, la Ville de Gaillac, dans le Tarn, a fait appel au DLA pour mettre à plat ses relations avec les associations et faire coïncider sa politique socio-éducative avec les projets associatifs de son territoire.



Signature de la convention Jeunesse, en présence de Michèle Rieux, maire de Gaillac, Monique Balax, présidente des Francas et Paul Dramas, président de la MJC.

Un nouveau cadre

A l'occasion d'un état des lieux réalisé pour la mise en place de son Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la Ville de Gaillac a constaté l'existence de nombreuses actions socio-éducatives sur son territoire mais peu cohérentes entre elles. D'où sa volonté de structurer une politique socio-éducative en lien avec les deux associations de son territoire actives sur ce champ : la Maison des jeunes et de la culture (MJC) et les Francas. "Depuis longtemps, la Ville apporte son soutien à ces deux structures incontournables et bien identifiées par les habitants mais notre relation n'était pas vraiment professionnelle", rapporte Marion Hnatyszyn, responsable du service Jeunesse et lien social de la Ville. Un constat partagé par les associations, comme en témoigne la directrice des Francas quand elle souligne "qu'un cadre de travail entre associations et Ville n'a jamais été fixé".

Respect du projet associatif

Pour professionnaliser sa relation avec ces deux entités qu'elle finance individuellement, la Ville a donc fait appel au chargé de mission DLA du Tarn pour qu'il l'aide à clarifier et à formaliser un partenariat. Première étape : se mettre d'accord sur des objectifs communs.

Pour cela, le DLA a fait intervenir un prestataire spécialisé dans le secteur (voir encadré) qui a réuni les trois acteurs concernés, pour travailler sur leurs valeurs et identifier ce qui pouvait entrer dans un partenariat. Sur la base de valeurs communes, une convention tripartite triennale a été signée. Désormais, Ville, MJC et Francas essaient de proposer une offre socio-éducative commune et cohérente aux habitants de Gaillac. "Le DLA a joué un rôle d'interface technique et politique nécessaire à la mise en place de ce partenariat", souligne Marion Hnatyszyn. A côté de la mise en place d'actions communes, des instances de gouvernance paritaires regroupant élus et directeurs de la Ville et des deux associations se réunissent désormais régulièrement. Un nouveau cadre de travail qui satisfait les associations, comme l'explique le directeur de la MJC : "Cette convention respecte notre projet associatif et coïncide désormais avec les actions mises en œuvre par la Ville". Autre effet positif : une convention sur trois ans qui permet "de voir plus loin dans [nos] actions, notamment en termes de politique salariale", affirme la directrice des Francas. Au final, la démarche a porté ses fruits et la Ville envisage de réinvestir la méthode pour élaborer un partenariat avec les associations sportives et culturelles. Là encore, elle se voit bien faire appel au DLA.

"Le DLA a joué un rôle de médiateur technique entre la Ville et les projets associatifs. Il a permis l'établissement d'un partenariat constructif sur la base de valeurs communes. Avant ce partenariat, l'offre socio-éducative de la Ville et celle des associations pouvaient se chevaucher. Désormais, nous mettons en place des actions communes et plus cohérentes.

De plus, notre volonté de soutenir une offre socio-éducative porteuse de lien social incite les associations à une approche un peu différente de leurs actions"

Marion HNATYSZYN,
Responsable du service Jeunesse et lien social à la Ville de Gaillac.

Entretien

Laurent Bégou, Consultant de Viva'cité, prestataire spécialiste du secteur enfance / jeunesse

Créer les instruments modernes de lien entre la Ville et les associations

"Cet accompagnement DLA est très innovant et constructif. Il a contribué à relier des initiatives associatives (MJC et Francas) avec la conduite d'une politique éducative en train d'émerger et de se structurer sur la Ville. Il a permis à la Ville de sortir d'une posture de donneur d'ordre en fondant sa relation avec les structures associatives sur une logique de coopération, concrétisée par le lien contractuel définissant les valeurs partagées et les modalités de coordination avec les

associations. Cette démarche s'est appuyée sur un état des lieux de l'offre socio-éducative. Elle se traduit aujourd'hui par une intégration des équipes Ville, Francas et MJC : les trois entités travaillent désormais ensemble et de manière très formelle grâce à l'établissement d'une convention tripartite et tri-annuelle. S'il est inévitable que les habitudes continuent de perdurer, ce qui prédomine désormais c'est un esprit de coopération, sur la base d'un partenariat concret et d'un projet partagé. Le DLA a donc servi à créer les instruments modernes de lien entre la Ville et les associations".

CONFÉRENCE DE LA VIE ASSOCIATIVE

“Le DLA : une aide structurante fondée sur la confiance”

Entretien avec Martin HIRSCH, Haut commissaire à la Jeunesse, en charge de la Vie associative.

Le Premier ministre, dans son discours de clôture de la Conférence de la vie associative (CVA), a témoigné de l'intérêt porté au dispositif DLA. En quoi, selon vous, le DLA est-il pertinent ?

Le dispositif local d'accompagnement est un outil très utile de soutien aux associations employeurs qui participe à renforcer la solidarité dans les territoires et contribue au développement local.

Son impact est positif sur la croissance et la consolidation de l'emploi. Depuis sa création en 2003, le DLA a accompagné la consolidation ou la création de près de 300 000 emplois dans les structures associatives, coopératives et de l'insertion par l'activité économique. D'après une enquête récente, le nombre de salariés dans les structures aidées augmente en moyenne de près de 10% entre le diagnostic et le suivi, ce qui est considérable.

Le DLA, en renforçant la crédibilité des associations ainsi aidées dans leur fonctionnement et la consolidation de leur modèle économique, permet en outre aux associations d'augmenter leurs ressources par un effet de levier important grâce à une hausse des subventions publiques et du chiffre d'affaires.

Le DLA constitue un outil de proximité adapté aux spécificités locales et aux contraintes propres à chaque secteur d'activité. Je salue sur ce point l'effort des collectivités territoriales, et en particulier des conseils régionaux, qui contribuent de plus en plus au succès du dispositif.

Le DLA est perçu comme un outil très pertinent par les bénévoles au niveau local parce que structurant et professionnalisant. Ils s'y sont souvent déclarés très favorables au cours des travaux préparatoires à la Conférence de la vie associative.

Plus généralement, je souhaite encourager toutes les formes d'accompagnement des associations dans la réalisation de leurs projets.

La CVA a mis en évidence la richesse des initiatives associatives. Elle a été l'occasion de revenir sur les enjeux du secteur et sur ses besoins d'évolution. Quel rôle peut jouer le DLA pour accompagner ces évolutions ?

La CVA a ouvert la perspective d'un dialogue renforcé et clarifié entre les pouvoirs publics et le monde associatif. En permettant aux associations de se développer et d'embaucher en disposant de davantage de garanties de pérennité, le DLA répond à un besoin exprimé, et constitue une aide structurante fondée sur la confiance.



Martin HIRSCH,

Haut commissaire à la Jeunesse,
en charge de la Vie associative

Le DLA est un levier qui permet aux associations de développer les partenariats avec les entreprises, de diversifier leurs sources de financement, et de mutualiser leurs expériences, en particulier dans les secteurs en difficulté.

Il constitue enfin une source d'observation du secteur associatif local concourant à l'objectif, défini lors de la CVA, d'une meilleure connaissance des besoins du monde associatif.

Au-delà, il faut mettre au service des associations – employeurs ou non – les moyens de pérenniser leurs projets. L'élargissement des missions du Conseil de développement de la vie associative décidé lors de la Conférence de la vie associative et l'accroissement de ses moyens financiers (hausse de 30% dès cette année) y concourront ; outre la formation des bénévoles, il pourra prendre en charge l'aide au démarrage, l'encouragement à l'expérimentation, la fonction recherche et développement ainsi que le financement d'études pour mieux connaître les associations et la vie associative.

S'y ajoutent la mobilisation de financements locaux et la possibilité, depuis la publication de la loi sur la formation professionnelle, de mobiliser les fonds des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour financer la formation des bénévoles associatifs, qu'ils soient ou non dirigeants.

A cette occasion, le Premier ministre a annoncé le lancement d'une mission d'évaluation du DLA. Qu'en attendez-vous ?

Je partage la conviction qu'une évaluation du dispositif est nécessaire pour identifier notamment les points sur lesquels il pourrait être encore amélioré. Les objectifs attendus d'une évaluation sont une meilleure connaissance des besoins non couverts et l'inscription éventuelle de son développement dans une perspective budgétaire pluriannuelle.

Nous travaillons actuellement à la définition des modalités de cette évaluation les mieux adaptées pour qu'elle soit la plus constructive possible, guidée par la question suivante : face à la multiplicité des besoins et de leur optimisation, quel élargissement de l'offre de services faut-il envisager de façon prioritaire ?

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

Vienne : un point pour le mécénat sportif !



Face à la baisse des financements publics, les associations peuvent recourir au mécénat. Mais elles ne savent pas toujours comment mobiliser les entreprises. C'est pourquoi le DLA de la Vienne a mis en place une démarche pour aider les petites associations sportives dans leur recherche de partenariats financiers.

Besoin d'accompagnement

"Les petites associations sportives ne connaissent pas suffisamment le mécénat et ressentent un besoin d'être accompagnées dans leur démarche", rapporte Nicolas Lucquiaud, chef de projet du Comité département olympique et sportif (CDOS) de la Vienne. Conscient que ses actions d'information en direction des structures ne suffisent pas toujours, le CDOS a sollicité le DLA de la Vienne pour qu'il accompagne quelques associations sportives du département dans leur projet de mécénat. Objectif : les appuyer au plus près de leurs besoins, de manière individualisée, en élaborant avec elles des stratégies de partenariat adaptées à leurs ressources. Un recours au DLA que Nicolas Lucquiaud justifie ainsi : *"L'intérêt du dispositif est qu'il apporte sa logistique technique adaptée au temps associatif"*.

« Cet accompagnement a rendu les associations autonomes et efficaces dans leurs recherches de partenaires financiers »

Nicolas LUCQUIAUD,
Chef de projet CDOS de la Vienne

destination des nouveaux partenaires a été construit. Un dossier de présentation adapté aux activités de l'association a été élaboré pour servir de support aux échanges avec les entreprises partenaires.

Au final, l'accompagnement a permis à chaque association de mettre en place une stratégie personnalisée de recherche de mécénat. Et d'être autonomes dans leurs recherches de financement. *"Cela m'a conduit à embaucher un chargé de développement qui a travaillé sur notre site et élaboré un flyer communicant. Grâce à quoi nous avons trouvé de nouveaux mécènes et deux adhérents nous ont fait des dons"*, rapporte le président d'une association poitevine de tennis de table. Déjà 15 000 € ont été récoltés et ce n'est qu'un début !

Extrait des partenaires de l'association poitevine de tennis de table



Le DLA favorise le recours aux partenaires financiers

Selon l'étude de mesure d'impacts du DLA, l'accompagnement DLA influe sur les partenariats financiers des structures. Deux ans après avoir été accompagnées, la moitié des structures dispose d'un partenaire privé contre seulement une sur trois avant l'accompagnement.

5 000 euros par structure

Depuis 2009, huit associations de la Vienne ont été accompagnées. A partir des outils disponibles en leur sein, l'accompagnement a consisté à élaborer une stratégie de suivi des relations de partenariat et un plan d'actions. Dans chaque association, un argumentaire à

Entretien

Charles Benoit Heidsieck, Président-Fondateur du Rameau



Quels sont les enjeux actuels des relations entre associations et entreprises ?

Avec la fin de l'Etat-providence, les sphères économiques et sociales s'interpénètrent de plus en plus. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs qui la composent (associations/entreprises/pouvoirs publics) travaillent ensemble. De plus, les associations voient leur modèle économique évoluer. De plus en plus sollicitées, elles sont confrontées à un nouveau paradigme : faire plus avec moins !

Quel est l'état de ces relations aujourd'hui ?

Désormais, il n'y a plus d'opposition de principes. La moitié des associations développent déjà des relations avec les entreprises¹. Mais souvent, ces liens sont développés de manière empirique, pas forcément très professionnelle.

Comment faire pour professionnaliser cette relation ?

Les entreprises peuvent se faire accompagner par des acteurs tels que l'IMS Entreprendre pour la cité ou l'Admical, dont la mission est de les appuyer dans leur lien avec les associations. Les associations, elles, ne disposent pas de tels médiateurs. Les DLA peuvent donc jouer ce rôle car ils ont la légitimité pour le faire. Ils interviennent au plus près des acteurs associatifs et, en s'appuyant sur eux, les associations pourront être force de propositions avec les entreprises.

Concrètement, que peuvent proposer les DLA pour améliorer cette relation ?

Les DLA peuvent apporter la pédagogie nécessaire pour aider les associations à comprendre les enjeux et le fonctionnement de l'entreprise. Ils constituent aussi un apport méthodologique précieux pour les associations. Cela passe par le développement d'outils simples et efficaces pour favoriser les partenariats.

1. Etude ARPEA-Associations, réalisée par Le Rameau, en partenariat avec l'Avise et la CPCA, Novembre 2009.

REPÈRES

CHIFFRES CLÉS

Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité !



Une enquête¹, menée en 2009 auprès de près de 300 associations du territoire accompagnées par le DLA, montre que le dispositif permet aux associations de consolider leurs emplois et même d'augmenter leur effectif d'équivalent temps plein. Entre le premier diagnostic réalisé en 2006 et la situation des structures deux ans après, des changements significatifs sont observés.

Plus d'emplois en général

L'effectif salarié des associations accompagnées par le DLA a progressé de 8,5 % (soit 6 points de plus que la moyenne nationale), en moyenne 2,3 emplois supplémentaires par structure.

Un effet plus marqué dans les petites structures

Au total, plus de la moitié voient leur nombre de salariés augmenter. Seules 20% d'entre elles, affichent une diminution de leur effectif. Mais cette baisse concerne peu les petites entités puisqu'elle est quasiment nulle pour celles qui ont moins de 6 salariés.

Des emplois de meilleure qualité

Cette croissance s'accompagne d'une consolidation et d'une meilleure qualité des emplois comme en témoigne la progression significative des emplois à temps plein (+15% des ETP). Le nombre de salariés en CDI progresse de plus de 10% entre le démarrage de l'accompagnement et le suivi deux ans après.

Plus d'autonomie dans le financement des postes

Le nombre d'emplois aidés baisse significativement en deux ans (-13%) et plus encore dans les structures de taille moyenne ayant entre 6 et 10 salariés. Pour les structures qui y ont recours, on constate que le nombre d'emplois aidés passe de 3 à 2 en moyenne. Le DLA permet de transformer les emplois aidés en emplois durables.

Les chiffres de l'emploi associatif

En 2009, la France compte **1 100 000 associations**.

73 000 nouvelles structures ont été créées en 2008-2009.

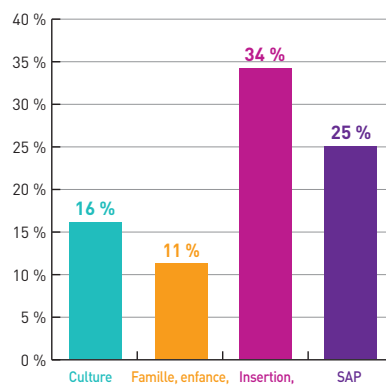
177 000 associations ont employé **1 745 000 salariés** en 2008. Elles ont distribué plus de 32 milliards d'euros de salaires.

La moyenne est de l'ordre de 10 salariés par association, mais 57% n'emploient qu'un ou deux salariés et seulement 4% d'entre elles ont un effectif supérieur à 50.

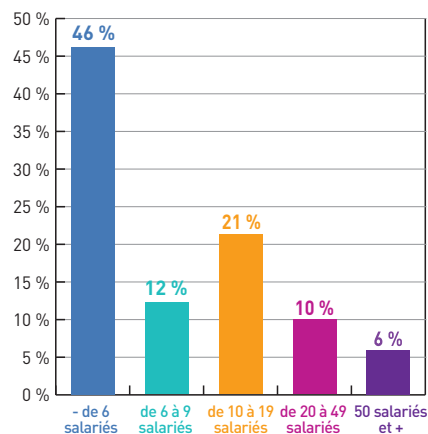
L'emploi dans le secteur connaît une croissance continue depuis 2000. Il a augmenté de plus 20% ces 8 dernières années contre 7,3% dans l'ensemble du secteur concurrentiel.

Source : La France associative en mouvement - Chiffres clés 2009, publiés par Recherche et Solidarités, Septembre 2009.

Evolution de l'effectif (en ETP) selon le secteur d'activités sur 2 ans



Evolution de l'effectif (en ETP) selon la taille des structures sur 2 ans



1. Enquête France Active, Avise et CPCA à télécharger sur le site www.avise.org

LA VIE DU DISPOSITIF

Effets déterminants du DLA sur les associations culturelles !

Une enquête menée en 2009 par le Cnar Culture¹ témoigne de la pertinence de la réponse apportée par les accompagnements DLA aux besoins des structures culturelles.

- Plus de 75 % d'entre elles se déclarent satisfaites de l'intervention des prestataires sélectionnés par le DLA. Parmi les motifs de satisfaction : l'apport de méthodes, d'outils remobilisables (cité par +30% des répondants), l'expertise du consultant (25%) et sa capacité d'analyse (13%).
- Quant aux impacts du DLA, ils sont jugés déterminants ou significatifs par 81% des associations interviewées. Parmi les effets mesurables cités, 30% concernent l'organisation interne des associations et leur communication externe, et 16% leur modèle économique. Les effets qualitatifs les plus repérés par les répondants portent sur la dynamisation de la vie associative et des relations de travail (24 %), la clarification du projet associatif (15 %) et la montée en compétences de l'équipe (13 %).

Conférence de la vie associative : de nouvelles mesures annoncées

Le 17 décembre dernier, s'est tenue à Paris la deuxième Conférence nationale de la vie associative. Retour sur les mesures annoncées...

Pour la reconnaissance des associations, la transformation du Conseil national de la vie associative en Haut conseil de la vie associative, l'instauration d'un médiateur et l'évaluation de la charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations ont été confirmées.

Pour sécuriser les relations entre associations et pouvoirs publics, le Premier ministre s'est engagé à faire paraître une circulaire (publiée le 20 janvier dernier) pour sécuriser et simplifier les relations entre les pouvoirs publics et les associations (voir "Ressources en ligne").

Enfin, la formation des bénévoles bénéficiera d'une augmentation des crédits de 30%. Un service civique volontaire sera mis en place en 2010 avec 10 000 jeunes nouveaux volontaires.

Quant au DLA, le Premier ministre a annoncé le lancement de son évaluation.

Retrouvez à ce sujet un entretien exclusif avec **Martin Hirsch, Haut commissaire à la Jeunesse, en charge de la Vie associative** en page 5.

RESSOURCES EN LIGNE

>>> **A TÉLÉCHARGER SUR WWW.AVISE.ORG**

Un nouveau **modèle de convention d'objectifs** pour sécuriser et simplifier les relations entre les pouvoirs publics et les associations vient de paraître, par le biais d'une circulaire du Premier Ministre du 20 janvier dernier. Elle prend en compte les exigences communautaires en matière d'aides d'Etat et doit servir de "nouveau cadre de référence pour la délivrance de subventions aux associations". En annexe de la circulaire figure aussi le dossier de demande de subvention qui a été révisé.

Toujours en annexe, un document énonce "les règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations". Un mode d'emploi qui aidera les responsables publics à éviter les risques de contentieux !

>>> **A TÉLÉCHARGER SUR WWW.CNARENVIRONNEMENT.ORG**

"Appuyer les dynamiques territoriales pour consolider l'activité et l'emploi dans le secteur de l'environnement", une publication du Cnar Environnement qui s'adresse à l'ensemble des opérateurs du DLA et aux réseaux de l'économie sociale et solidaire de l'environnement, qui souhaitent contribuer à la consolidation des projets associatifs, des activités et des emplois. Les interventions du Cnar Environnement s'appuient sur l'expertise de ses membres et sur leur organisation territoriale. Ces mouvements associatifs ont établi de longue date des liens entre les associations locales et les partenaires territoriaux.



>>> **A TÉLÉCHARGER SUR WWW.AVISE.ORG ET WWW.ENTREPRENEUR-SOCIAL.NET**

L'Avise vient d'actualiser deux de ses publications : "**Devenez entrepreneur social**" et "**Scic, une entreprise d'utilité sociale au service du territoire**", dans la collection Choisir d'entreprendre autrement.



1. Enquête menée auprès de 74 associations culturelles et artistiques accompagnées par le DLA.

Avec le soutien de



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne, l'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen.

Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination :** Sandrine Aboubadra, Brigitte Bruneau, Florent Ducloux, Marie Lamy, Karim Zerguit, Virginie Héral - **Rédaction :** Marie Lamy - **Conception et réalisation :** Agence Samarcande - **Impression :** BB Création, sur papier satimat green (50 % de fibres recyclées) - **ISSN :** 1969-167X - **Dépôt légal :** Mars 2010